

SCAND'HALLES

une mauvaise affaire pour les Parisiens

La genèse du projet de rénovation des Halles : refaire la gare RER et les voiries souterraines pour des raisons de sécurité. Travaux nécessaires que nous avons toujours soutenus.

Mais le maire de Paris sur France Inter déclarait le 9 juin 2004 : "*Le massacre qui a été fait au cœur de Paris mérite que pour être réparé on fasse preuve de douceur, de recherche d'harmonie.*" Puis dans le Parisien le Parisien, 1er octobre 2004 : "*Personne ne veut vivre un deuxième traumatisme... Il faut tenter de trouver une solution d'avenir.*"

Et pourtant...

343 ARBRES ABATTUS POUR RIEN

Ce maire a décidé d'abattre 343 arbres plantés il y a trente ans pour remplacer le jardin existant par un autre, en supprimant au passage l'amphithéâtre Cassin et le Jardin Lalanne, deux des équipements les plus populaires et plébiscités du centre de Paris.

ABSURDE ET HIDEUX

La « Canopée », projet lauréat du concours, est devenue un bâtiment hideux et écrasant, avec un pseudo-toit à ailettes énorme et inutile, voire dangereux, qui viendra recouvrir le cratère à ciel ouvert du Forum des Halles, en laissant passer le vent et la pluie, mais pas la lumière du jour ! C'est pour construire ce toit aberrant que la moitié du jardin (2 hectares) a dû être transformée en chantier pour de longues années.

COÛT EXORBITANT

Le prix de départ était de 760 millions d'euros (rappel : prix *final* du viaduc de Millau, 400 M€), jusqu'à ce qu'on nous indique que c'était un prix « hors taxes ». Nous en sommes déjà largement au milliard. Et ce n'est pas fini. Les trois géants du BTP refusent de construire la Canopée sans une rallonge de 50 % pour les moins gourmands et de 100 % pour le plus gourmand.

Le tout payé en quasi intégralité par le contribuable, alors que le principal bénéficiaire est le centre commercial du Forum et son gestionnaire Unibail, un des géants du CAC40 !

UN PROJET INTERMINABLE

Le chantier a commencé en 2010 et le centre de Paris, qui avait subi 10 ans de travaux il y a 30 ans est à nouveau envahi par les pelleteuses. Engagé en 2003, mal conçu, mal géré, ce projet ne sera pas terminé avant 2016 (au mieux, car les palissades ont été louées en 2010 pour 7 ans) : 13 ans pour concevoir et réaliser un projet aussi mal ficelé, c'est un record d'incompétence.

CONCERTATION BIDON

Associations méprisées, promesses non tenues, instrumentalisation de la concertation, confusion entre concertation et communication, tout cela a valu au maire de Paris de recevoir en 2008 le Premier Prix de la Concertation bidon.

C'est pour toutes ces raisons que je demande au public de voter massivement pour le projet des Halles qui mérite amplement le Grand Prix de la Casserole parisienne.

Le quartier de tours MASSENA-BRUNESEAU

En 2010, la mairie de Paris a voté le déplafonnement des hauteurs d'immeubles à Masséna-Bruneseau (Paris 13^e, à la lisière d'Ivry-sur-Seine) pour pouvoir bâtir entre les Maréchaux et le Périphérique des « mini-tours » de logements de 50 mètres de haut, et des tours de bureaux jusqu'à 200 mètres de haut.

Pourquoi le quartier de tours prévu à Masséna-Bruneseau symbolise l'échec de la concertation à Paris ?

→ Parce que le choix était arrêté d'avance :

La décision a été prise dès 2007 en fonction d'un parti pris idéologique, indépendamment des enjeux du secteur (très importantes nuisances sonores et olfactives, défi des liens Paris-Ivry, rapports à la Seine...) qui n'ont fait l'objet d'aucun traitement préalable.

→ Parce qu'il n'a été tenu aucun compte de l'avis des habitants :

La très large enquête réalisée en 2007 par la mairie auprès de dizaines de milliers de Parisiens a donné le même résultat que de nombreux sondages : Deux tiers d'opposition aux tours dans la capitale.

→ Parce que la mairie n'a pas démontré l'intérêt de son projet :

Les quartiers de tours sont moins denses que les quartiers haussmanniens, moins propices au lien social, et leur caractère « écologique » reste très largement à prouver.

→ Parce que des milliers d'habitants vont vivre dans des conditions déplorables :

Le projet va concentrer une population nombreuse en bordure du viaduc du boulevard Périphérique.

→ Parce que la concertation est restée totalement factice :

Débats au Comité permanent de concertation de Paris rive gauche, ateliers, réunions publiques... mais pas la moindre réflexion concertée pour infléchir le projet afin qu'il réponde aux enjeux du quartier.

→ Parce que la mairie nourrit le même projet à Bercy-Charenton et ailleurs :

Au risque de transformer Paris en citadelle face aux banlieues, la mairie a annoncé des tours à une demi-douzaine de portes de la capitale : après Masséna-Bruneseau, Bercy-Charenton est visé ainsi que la porte de Versailles avec la tour Triangle, puis la « frontière » nord ? Toujours sans concertation véritable...



Grand prix de la casserole parisienne
Mardi 31 mai 2011
Comité Défense du sport de Proximité – Bertrand BIETTE

LE NOUVEAU STADE JEAN BOUIN ou le sacrifice du sport scolaire et amateur

Une promesse faite au Stade Français

La Mairie de Paris annonce en 2006 la destruction du stade omnisports Jean-Bouin utilisé par plus de 6000 sportifs amateurs afin d'y édifier un stade de 20 000 places uniquement dédié à l'équipe professionnelle de rugby du Stade Français... **A 10 mètres du Stade du Parc des Princes qui accueillait la Coupe du Monde de Rugby en 2007....**

Le Maire de Paris respectait ainsi une promesse faite en 2005 « à Max Guazzini et à son équipe de rugby un stade de 20 000 places digne de leurs exploits. Je tiendrai cette promesse et la ville de Paris mènera à bien ce projet ». Et d'ajouter : « Il faudra peut-être faire tenir un édredon dans une valise mais nous le ferons ».

En 2007, la ville de Paris lance **un concours international d'architecte** pour la construction du futur stade de rugby. **Aucune concertation** n'a lieu: ni les riverains, ni le club résident Paris Jean Bouin, ni les sous concessionnaires, ni la Mairie du 16^e, ni la Mairie de Boulogne n'ont été invités à la moindre réunion de réflexion. Seuls Max Guazzini et le staff du SF participent à l'élaboration du projet. **Le terrain de hockey sur gazon, la piste d'athlétisme sont supprimés** car Max Guazzini veut un stade « chaudron » qui sera exclusivement réservé à la pratique du rugby de haut niveau.

La Mairie de Paris, promet de mettre à la disposition des 4500 scolaires et association sportives en mal de terrain, des installations de remplacement sur les **pelouses de l'hippodrome d'Auteuil**, aménagements réduits en raison des règlements régissant ce monument naturel classé parisien... La Mairie de Paris oublie également de préciser que ce site est **occupé 35 jours par an dont près des 2/3 en semaine** par des courses hippiques de septembre à juin soit durant **l'année scolaire** et donc **inaccessible** ces jours...

Pour justifier le projet de Jean Bouin, Bertrand Delanoë affirme qu'« *il n'y aura pas le moindre coup de pioche sur Jean Bouin tant que les pelouses d'Auteuil n'auront pas été livrées* », affirmations reprises par Messieurs Cherki et Vuillermoz, adjoints au Maire de Paris chargés des sports....

Le 18 octobre 2009, plus de 6 500 personnes manifestent le 18 octobre 2009 pour défendre le sport scolaire et associatif et réclamer le maintien de l'omnisport.

Été 2010, le stade est par terre et depuis septembre 2010, 7 000 scolaires s'entassent sur un stade prévus pour 3 500 enfants ou prennent le car.

Juin 2011: 2 épreuves d'athlétisme du baccalauréat ont été annulées cette année faute d'installations adaptées

Un financement anachronique

La construction du nouveau stade uniquement dédié à une SASP, société anonyme sportive professionnelle, sera entièrement financée par le contribuable parisien, sans appel de capitaux privés

A titre de comparaison Mr Jacques Lorenzetti, président du Racing Metro, va financer personnellement son projet de stade qui sera de 32000 places en configuration rugby et de 40000 places en configuration concert. Le financement de ce stade (180M€) sera totalement privé et ne coûtera pas un centime aux contribuables des Hauts de Seine.....

Coût du projet en 2007 : 111 millions d'euros réévalués de 35% en 2008 à 247M€. La facture s'allonge alors que le nouveau stade n'est pas encore sorti de terre.

A combien s'élèvera la note payée par les Parisiens lors de l'inauguration du Stade ? Aujourd'hui le montant du projet et des infrastructures annexes dépassent les 200 millions d'euro à la charge des contribuables parisiens....

LA « SAMAR » HAUTAINÉ

Constat des lieux

Il y a quelques années le groupe LVMH envisage de racheter la Samaritaine. Pourtant, ce groupe exclusivement tourné vers le luxe n'a pas vocation à gérer un grand magasin.

Des équipes d'architectes et d'ingénieurs travaillent sur la faisabilité de restructuration du volume des magasins 2 et 4 pour une surface de 77 597 m². Nous n'avons pas les conclusions, mais étant architecte et ayant déjà réalisé des études de ce genre je peux vous affirmer qu'ils ont conclu :

- Présence d'amiante dangereuse pour le public et surtout pour le personnel ;
- Bâtiments totalement hors norme vis-à-vis de la sécurité incendie. Il est possible de faire des travaux de mise aux normes pour conserver la vocation de grand magasin mais en perdant entre 3 000 et 5 000 m² de surface.
- Vu la taille des plateaux, avec les trois quarts des surfaces sans lumière directe, il est impossible de changer la destination des lieux sans modifier en profondeur la disposition des bâtiments. Il faut retrouver des façades et pour cela créer une cour intérieure. Alors dans ces conditions toutes destinations deviennent possibles.

Problème :

- Quelques propriétaires indépendants occupent encore des immeubles des 17^{ème} et 18^{ème} siècles... Très gênant ! (A force de pression et d'intimidation il doit être facile de s'en débarrasser). Il faut également envisager de trouver des arguments pour minimiser l'avis des Architectes de Bâtiments de France.
- Le PLU de Paris impose la conservation de la totalité de la surface en « grand magasin » ;
- Créer une cour intérieure fait perdre plus de 20 000 m² de surface exploitable, ce qui déséquilibre le bilan ;

Pour retrouver de la surface, ne pouvant toucher aux bâtiments classés, on peut surélever les bâtiments sur la rue de Rivoli mais un filet de hauteur empêche cette surélévation en limitant la hauteur de la corniche à 18 mètres comme sur le bâti de Napoléon 1^{er}, de Napoléon III, de la troisième république et du PLU actuel. De plus un cône de visibilité sensé protéger la vue du Louvre depuis l'Arc de Triomphe est largement tronqué.

Est-il envisageable d'obtenir une dérogation ?

Le président de LVMH se tourne vers son directeur de la stratégie, Christophe Girard, pour l'interroger sur le fait que la Ville puisse voir d'un bon œil une révision possible de son PLU pour la bonne cause. Celui-ci, répond qu'il peut poser la question au maire, puis exécute une pirouette, tourne sa casquette et répond qu'en tant qu'adjoint au maire de Paris il pense que, moyennant quelques aménagements, la chose est envisageable. Le directeur de la stratégie propose alors de faire une demande de changement d'affectation sans contrepartie ; l'adjoint au maire manque de s'étouffer, s'offusque, se rebiffe et oppose un refus catégorique ; le directeur de la stratégie propose de caser quelques logements sociaux ; l'adjoint au maire suggère d'y adjoindre une crèche.

Et voilà le projet viable, on propose un grand hôtel de luxe, un complexe de conférence, de nombreux bureaux, 7 000m² de logements sociaux et une crèche. ... oui j'allais oublier tout de même, un grand magasin... il faut bien trouver une utilisation aux rez-de-chaussée ! Il ne suffit plus que d'acheter les bâtiments et de réviser le PLU. Vous voulez que je vous raconte ce qui s'est passé après ?

Mais comment engager le processus qui doit aboutir au changement d'affectation ? LVMH ne peut pas dire j'ai acheté un grand magasin mais en fait il ne plait pas j'ai d'autres ambitions. Alors, peu après l'acquisition, une commission de sécurité passe pour vérifier l'état des bâtiments. Hors ce type de commission ne passe jamais. Jamais..., sauf sur demande expresse du maire ! Etonnant non ? La suite vient de vous être décrite à la virgule près. Aujourd'hui, après une concertation déclarée par la ville sur son site Internet de « réunion d'information » sic, le nouveau PLU est voté, ouvrant un boulevard de rentabilité à LVMH.

GRAND ÉCRAN ITALIE

La carte et le cinéma ou "Un beau sabordage !"

Il était une fois au cœur de Paris, face à la mairie du 13^{ème} arrondissement, un superbe complexe audiovisuel construit par l'un des plus grands architectes du 20^{ème} siècle. Situé place d'Italie, sur l'esplanade rebaptisée "Place Henri Langlois" en l'honneur du fondateur de la Cinémathèque française, parfaitement desservi par les transports urbains, le Grand Écran est issu d'un projet d'urbanisme à vocation culturelle initié par l'ancienne municipalité, qui en avait confié la gestion à Gaumont. Inauguré en 1992, cette salle devenue mythique en quelques années a fait rêver depuis des centaines de milliers de spectateurs dans des conditions de confort, de vision et d'acoustique incomparables. Dotée d'un écran panoramique géant, d'une imposante salle en gradins assortie de deux autres petites salles, d'une immense scène et de remarquables infrastructures équipées, sa polyvalence la destinait aussi bien au cinéma, aux retransmissions de grands événements culturels et sportifs, au spectacle vivant, aux concerts et à toute autre forme de manifestations.

Pourtant début 2005, alors que le Conseil de Paris avait fixé à 15 ans la durée d'exploitation obligatoire de Gaumont, le groupe EuroPalaces - qui gère les salles Pathé et Gaumont depuis 2001 - annonçait contre toute attente la fermeture imminente du Grand Écran au bout de 13 ans seulement d'activité ! Il ne pouvait s'agir bien sûr que d'un poisson d'avril avant l'heure, car malgré la baisse de fréquentation invoquée, cette salle hors du commun se maintenait toujours dans le peloton de tête des meilleures fréquentations de la capitale ! Hélas, le 2 janvier 2006, en dépit de la mobilisation des habitants qui réussit à retarder de six mois l'échéance fatale, la loi du profit à tout prix avait parlé, et ce haut-lieu du cinéma n'attendait plus que les bulldozers chargés de faire place nette à des magasins interchangeables. Et bientôt rien ne pourrait empêcher l'exploitant de vider la salle de ses fauteuils et de son matériel de projection !

Et que fit la Ville pour empêcher ce désastre programmé? S'est-elle opposée à la fermeture, qualifiée de "scandaleuse" par le président de la Région Ile-de-France en personne? A-t-elle exigé le respect du cahier des charges, et de ses diverses obligations progressivement abandonnées? A-t-elle consulté le Conseil de Paris qui avait approuvé en 1988 et 91 la Convention destinée à protéger la salle de tout changement d'affectation? A-t-elle lancé dès les premiers signes annonciateurs de la catastrophe un appel d'offres auprès d'opérateurs culturels susceptibles de maintenir l'activité? A-t-elle classé la salle à titre d'équipement culturel dans le cadre du PLU, comme le demandaient les habitants et les associations? Enfin a-t-elle engagé la concertation réclamée à maintes reprises, ainsi qu'un véritable plan de sauvetage de ce pôle d'attraction incontournable du sud-est francilien ?

Que nenni ! Et malgré les déclarations de l'ancien maire du 13^{ème} qui s'était publiquement engagé en février 2005 à "s'opposer par tous les moyens juridiques et politiques à la transformation en magasins de cette salle", la Ville s'est contentée de "regretter" la fermeture, tout en la justifiant par des motifs tirés par les cheveux ; d'accorder ses autorisations aux enseignes commerciales ainsi qu'aux permis de construire et de démolir ; de rester sourde, aveugle et muette aux protestations des habitants et des associations, tout en ignorant superbement les propositions des candidats à la reprise !

Mais c'était compter sans les recours judiciaires de l'association Sauvons le Grand Ecran qui ont réussi avec le seul soutien de la population à bloquer la vente et le projet commercial. Et sans ce combat mené contre vents et marées ce prestigieux navire aurait déjà sombré.

Reconnaissez que l'idée de rayer de la carte d'un coup de baguette magique la plus belle salle de Paris, plébiscitée par 90% des habitants, dépasse l'entendement ! Aussi, en attendant des jours meilleurs je vous invite à saluer l'extrême originalité d'un projet visant à transformer en simples boutiques un fleuron du patrimoine des parisiens ; et à applaudir des deux mains l'in vraisemblable tour de passe-passe consistant à faire disparaître comme par enchantement un équipement culturel de tout premier ordre. Avouez qu'il faut être un bien grand prestidigitateur pour réussir à faire passer pour obsolète une des salles les plus récentes et les plus performantes de la capitale ? Chapeau l'artiste !

Mais aussi quelle fâcheuse idée avons-nous de vouloir conserver à tout prix ce "truc" - selon les propres termes du maire de Paris - et de nous acharner à faire naître un ambitieux projet culturel dans un secteur particulièrement dépourvu !

Mesdames et Messieurs, à vous maintenant de juger si cet incroyable projet, avalisé par l'administration municipale, mérite de remporter ce soir le Grand Prix de la Casserole Parisienne !

<http://sauvonslegrandecran.org>

FONDATION LVMH ou le bétonnage du Bois de Boulogne

L'affaire, instruite dans le plus grand secret, sans aucune concertation préalable, commence à la découverte d'un permis de construire.

On notera la date du 8 août, à croire, au vu de nombreuses autres affaires, que les fonctionnaires de la Ville de Paris ne travaillent que pendant les vacances ! Mais la Coordination surveille les en permanence les agissements sournois de notre Maire. Extraordinaire ! Comment peut-on construire 1,2 hectares à 46 mètres de hauteur dans le Bois de Boulogne, espace boisé classé, inconstructible !

M. Delanoë, qui clame haut et fort sa défense de l'environnement et des espaces verts, édicte des règlements assez flous pour lui permettre de satisfaire tous ses caprices et toutes ses folies.

Ainsi le PLU, que la Coordination a attaqué avec succès, faisant annuler jusqu'au Conseil d'Etat deux articles relatifs aux espaces verts et boisés classés (UV et N), a créé les S.T.C.A.L. : Secteur de Taille et à Capacité d'Accueil Limitée.

Présentés comme une possibilité de construire de petits équipements, d'un seul étage, nécessaires à la surveillance et à l'entretien des espaces verts, cette réglementation a été habilement contournée. Dans le flou réglementaire, 1,2 ha est une taille limitée ! Dans les Bois de Paris, le règlement ne fixe aucune hauteur maximale (32 mètres dans Paris, respectés comme on sait !). On sait que la population grandit, mais 46 m pour 1 étage c'est un peu juste, alors que les logements sociaux ont 2m70 par niveau. Mais astuce grossière, il n'y a pas d'étage : seulement des mezzanines ... (pourtant désignées « stairs » dans les plans originaux en anglais).

Et puis le bâtiment n'est qu'un nuage de verre « transparent » ! Encore une canopée ! (Ne pas oublier une énorme structure en béton ...)

Capacité limitée : A vous de juger : 5.000 visiteurs ! Heureusement les parkings sont interdits dans les Bois et, comme chacun sait, au voisinage du Jardin d'Acclimatation, il est très facile de stationner ! Il est vrai que ce n'est pas gênant pour les populations incultes et défavorisées du XVIème et de Neuilly qui pourront venir à pied se cultiver dans le musée à la gloire du patron du groupe LVMH (concessionnaire du Jardin d'Acclimatation : dans le très chic XVIème on ne concède qu'aux riches : Guazzani, Lagardère,...).

Faute de concertation, un recours fut déposé dès l'affichage du permis de construire.

Malheureusement on connaît la rapidité de la justice ... et aussi la réactivité de la Municipalité à produire ses mémoires. En effet plus le temps passe, plus le centre culturel sera sorti de sa fondation et plus il sera difficile d'arrêter les travaux.

Janvier 2011 la justice a reconnu que le permis de construire était illégal.

Commence alors une épopée inimaginable !

- La Ville ordonne bien l'arrêt des travaux, mais donne 5 mois, oui 5 grands mois, pour « mettre le chantier en sécurité » ! Grossière manœuvre en attendant les contre-attaques.
- S'il y a totale absence de concertation avec les citoyens, nos élus de droite et de gauche se concertent pour déposer **rigoureusement le même amendement** lors d'une séance de nuit à l'Assemblée Nationale qui débattait sur le livre numérique !

Par ce « cavalier législatif » le Centre culturel LVMH, qui doit abriter les collections privées de son fondateur, est reconnu d'intérêt public ! A quoi sert donc la Justice ?

- Parallèlement à l'appel sur l'annulation du permis, la Ville dépose un référé pour l'annulation du sursis à exécution. Comme par hasard, le tribunal accepte la reprise des travaux
- La bataille continue sur tous les fronts. Car si on laisse faire, avec les autres projets que vous connaissez, c'est bientôt tout le Bois qui sera « **dé-naturalisé** ».



Grand prix de la casserole parisienne
Mardi 31 mai 2011
Monts 14 –Patrice MAIRE

TOUR TRIANGLE ou le marché de dupes

En forme de Triangle, œuvre d'Herzog et De Meuron, architectes du stade de Pékin, elle fait 180 m de haut et longe la rue Ernest Renan qui mène à Issy-les Moulinaux ; elle divise en deux le parc des expositions.

25 septembre 2008 : Présentation fastueuse à l'Hôtel de Ville devant un parterre de journalistes. Philippe Goujon, maire du 15^e, est « oublié » : vexé, il fait chaise vide lors d'une présentation au public. Pourquoi ? Une tour, c'est bon pour la communication, pour une politique à grand spectacle.

Le projet s'est « déconstruit » à mes yeux déclare Ph. Goujon : « pas de chambres d'hôtel, pas de salles de conférences, des bureaux seulement, pour des entreprises étrangères au site ».

Selon Thierry Paquot (fondateur de la revue *Urbanisme*), « le parc des Expositions, est vétuste, inconmode, chaque bâtiment porte sa date de naissance et l'ensemble demeure hétéroclite, sans grâce ». Il faudrait investir pour cela.

Unibail joue au chat et à la souris avec Delanoë pour l'opération des Halles. Quelques mois avant d'importantes négociations, il organise une réunion avec les conseils de quartier du 15^e. Le forum des Halles convainc à moitié tandis que la Tour Triangle éblouit sans discussion. Totalement mis en confiance, Delanoë donne sa confiance à Unibail, et les Parisiens se font escroquer...

Elle ne coûte rien, à en croire le vote du 28 mars : en réalité Unibail ne déboursa que 2 M€ de redevance locative à la Ville alors que ses propres recettes sont évaluées à 37 M€ par an. Certes, les Parisiens n'auront rien dépensé. Mais ils vont se retrouver avec 90 000 m² de pollution visuelle sur 180 m de hauteur !

Une tour qui se verra dans tout le quartier, jusque dans le 14^e, qui va casser la vue sur les toits de Paris. L'image de Paris est attractive pour sa physionomie haussmannienne. C'est une chance pour le futur. Pourquoi casser cela ?

lauréat



EXTENSION DE ROLAND GARROS ou le massacre annoncée du Jardin des serres d'Auteuil

Depuis un an, nous n'avons jamais eu **la moindre concertation et le moindre dialogue** avec la mairie de Paris sur l'extension de Roland-Garros sur les serres d'Auteuil.

Les associations ont appris les visées expansionnistes de RG lors du tournoi de 2010: si la FFT choisissait de s'étendre sur place, elle se proposait de **FUSIONNER** avec les serres d'Auteuil plus que centaines: **construction d'un court de tennis de 5000 places à l'emplacement des serres chaudes** et des serres de travail, **annexion des 2 bâtiments en meulière classés pour créer un « espace de relations publiques », et déambulation de quelque 50 000 personnes par jour à travers tout le jardin !**

La mairie de Paris était derrière cette **grande première mondiale** : proposer de construire un stade de sport dans un jardin botanique du type Bagatelle impliquant le massacre de 9 serres chaudes contenant 10 000 plantes tropicales et subtropicales !

Devant le silence de la Ville, les associations se sont dit qu'il fallait alerter l'opinion en lançant la pétition SAUVONS LES SERRES D'AUTEUIL et en constituant un Comité de soutien des serres d'Auteuil, dont Françoise Hardy, grandeoureuse des jardins, a pris la présidence d'honneur. M'étant formé à la botanique comme jeune géographe dans les serres d'Auteuil, ma sève n'a fait qu'un tour !

Devant le succès de la pétition qui s'est littéralement envolée, la mairie s'est affolée, et s'est lancée dans une stratégie de **contre-vérités systématiques et incantatoires par médias interposés**. Elle a écrit sur son site qu'il s'agissait d'une serre, une seule, lieu à l'abandon où s'étiolaient quelques fougères !

Devant le relai médiatique accordé à l'affaire des serres d'Auteuil, loin d'instaurer un dialogue, la Ville de Paris s'est enferrée dans ses mensonges : Anne Hidalgo, « la voix de son maître », écrivant dans LE MONDE du 2 février que les serres « historiques » n'étaient pas concernées, qu'il s'agissait de serres en plastique, et que les collections déplacées seraient abritées au parc Floral de Vincennes. Elle avait tout faux ! Elle terminait en disant que les serres d'Auteuil se trouveraient **EMBELLIES ! Transformer un massacre en embellissement, il fallait le faire !**

Toujours pas le moindre signe de concertation quand est venu le jour du vote de la FFT, le 13 février dernier, sur les 4 sites sélectionnés dont les serres d'Auteuil. La semaine précédent le vote, le maire s'était même livré à la grande braderie des soldes, au mépris des règles, puisque le dossier de candidature était clos: il accordait la concession des deux bâtiments en meulière classés non plus uniquement pendant le tournoi **mais pendant 99 ans !** Sans oublier **une subvention de 20 millions** d'euros et autres gentilleses.

Et lors de la conférence de presse conjointe avec le président de la FFT du 21 mai dernier, le maire s'est dit « heureux et déterminé », répétant pour la énième fois la fable de « l'embellissement » de Paris. Pourtant un sondage du PARISIEN de samedi dernier montre **58% de gens hostiles** au projet d'extension de Roland-Garros !

A aucun moment, depuis un an, le maire n'a écouté les protestations des **45 000 signataires** de la pétition et du Comité de soutien. Il s'est enferré dans ses contre-vérités. Il existe pourtant d'autres solutions que le massacre des serres. **Pourquoi est-il incapable de les entendre ?**